

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-5-3

Séance du vendredi 12 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT : FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2009 ET SOLDE DE L'ANNEE 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008-5-5-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2009,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009 2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde des subventions pour un montant total de **669 820,09 €** pour les postes 2009 des agents de développement (généralistes et spécialisés), selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'Opération 2009 – F731 - 9999 – Chapitre 65 - Fonction 71 - Nature 65734 - Communes et structures intercommunales.

- ❖ Autorise l'émission de titres de recettes pour un montant total de **36,33 €** pour percevoir le trop perçu des salaires 2008 des agents de développement des Communautés de Communes, selon la répartition fixée par le tableau annexé au rapport. Les recettes seront imputées sur l'Opération 2009 - F731 - 9999 - Chapitre 77 - Fonction 71 - Nature 773.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions